

# LES CONFERENCES DU SAMEDI

De l'Association des Psychologues Cliniciens de Lille<sup>3</sup>

Salle A5.132, Bât. A, 5<sup>e</sup> étage

**Samedi 30 juin 2018**

10h à 12h

## Surveiller et soigner

*Les fonctions politiques du psychologue à l'heure de la santé mentale*

**Vincent Calais**

Ancien juriste. Consultant

« Le bien-être mental est une composante essentielle de la définition de la santé que donne l'OMS. Une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie de leur communauté [...] » ; et il s'agit, pour l'Etat et pour chacun, de reconnaître « le rôle essentiel de la santé mentale dans la réalisation de l'objectif de la santé pour tous » et de promouvoir « une approche portant sur toute la durée de la vie » afin de « parvenir à l'équité moyennant la couverture sanitaire universelle »<sup>1</sup>.

Devenue enjeu de santé publique ; promue au rang d'un idéal universel ; élevée à la dignité d'un droit de l'homme ; la « santé mentale » redistribue les rôles et les pouvoirs, transforme la place et la fonction des institutions judiciaires et de soin psychique, mobilise laboratoires pharmaceutiques et institutions de sécurité sociale. Qu'il s'agisse de l'injonction de soins ou de l'office du Juge des Libertés dans l'internement sans consentement ; de la prévention des risques psychosociaux ou de la prescription de digitaline pour les enfants *dits* hyperactifs ; de l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique ou de la mise en place des cellules psychologiques pour prévenir le syndrome post traumatique : la « santé mentale » nous concerne tous, à un moment ou un autre de nos existences.

Prolongeant la réflexion engagée dans un précédent article<sup>2</sup>, je proposerai d'interroger les fonctions politiques du psychologue dans le cadre de ce nouveau paradigme : la santé mentale, qui a radicalement transformé non seulement notre représentation de l'ancienne « *maladie mentale* », mais plus largement son sujet (l'ancien *patient*), ses normes, ses modalités de pouvoir, son mode de distribution des places, bref : l'ordre politique où nous vivons.

<sup>1</sup> Présentation du Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020. O.M.S.

<sup>2</sup> V. Calais. *Où sont les fous ? Aperçus critiques sur le paradigme de santé mentale*. Annales Médico-psychologiques, 2016.

<sup>3</sup> J. Allouch. Schreber théologien. Ed. EPEL. p.158.



*A Freud, s'il l'avait connu, Schreber aurait pu répondre (en français) : « faire de moi un cas m'isole »<sup>3</sup>*